



DECISION N° 0 0 0 3 7 4 /D/MINA/2026 du 07 JUIL 2026

Portant contribution de la Lettre-Commande relative à l'acquisition de vingt (20) kits informatiques pour les services locaux.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 21 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2013/012 du 11 juillet 2013 portant régime financier de l'Etat et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n° 2001/043 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/077 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/090 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°000664/AONO/PUMINAT/CIPM/2026 du 04 mai 2026 relatif à l'acquisition de vingt (20) kits informatiques pour les services locaux ;

Approuvant l'offre formée par le soumissionnaire MEDJOIR SA ;

Considérant les nécessités de service.

LE MINISTRE

Article 1^{er}. Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise MEDICIS SARL: CM-NSI-02- 2019-B12-04016, la Lettre-Commande relative à l'acquisition de vingt (20) kits informatiques pour les services locaux, pour un montant de trente-neuf millions huit cent cinq mille six cent cinquante (39 805 650) F CFA Toutes Taxes Comprises.

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de quarante-cinq (45) jours, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des livraisons.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

Yakoundé, **07 JUIL 2026**

Copies

- ARVP pour publication ;
- COMMISSAIRE
- MEDICIS SARL
- AFFICHAGE
- ARCHIVE.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
MAÎTRE D'OUVRAGE



ATANGA NJI Paul